

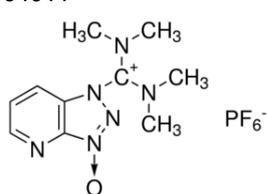
N° CAS: 148893-10-1 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
 :
 N° CAS : 148893-10-1
 Code du produit : 04011
 Structure chimique :



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
 Réservé à un usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
 107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
 400005 Mumbai - INDIA
 T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides H228
 inflammables, catégorie 1
 Corrosif/irritant pour la H315
 peau, catégorie 2
 Lésions oculaires H319
 graves/irritation oculaire,
 catégorie 2
 Toxicité spécifique pour H335
 certains organes cibles —
 Exposition unique,
 catégorie 3

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xi; R36/37/38

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H228 - Matière solide inflammable.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, fumées, gaz, poussières, aérosols.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom | Identificateur de produit | % |
|--------------------|---------------------------|-----|
| HATU FOR SYNTHESIS | (N° CAS) 148893-10-1 | 100 |

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Matière solide inflammable.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| Mesures d'hygiène | : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------|--|
| Conditions de stockage | : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| Matières incompatibles | : Sources de chaleur. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|------------------------------------|---|
| Protection des mains | : Gants de protection |
| Protection oculaire | : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié |
| Protection des voies respiratoires | : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Solide |
| Masse moléculaire | : 380.2 g/mol |
| Couleur | : Light brown powder. |
| Odeur | : inodore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : 183 - 185 °C |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|------------------------------------|----------------------------|
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur. Etincelles. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 1325 |
| N° ONU (IMDG) | : 1325 |
| N° ONU (IATA) | : 1325 |
| N° ONU (ADN) | : 1325 |

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

N° ONU (RID) : 1325

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG) : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA) : Flammable solid, organic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN) : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID) : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
Description document de transport (ADR) : UN 1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II
Description document de transport (IATA) : UN 1325 Flammable solid, organic, n.o.s., 4.1, II
Description document de transport (ADN) : UN 1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II
Description document de transport (RID) : UN 1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 4.1

Etiquettes de danger (ADR) : 4.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 4.1

Etiquettes de danger (IMDG) : 4.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 4.1

Etiquettes de danger (IATA) : 4.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 4.1

Etiquettes de danger (ADN) : 4.1



HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 4.1

Etiquettes de danger (RID) : 4.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR) : 274

Quantités limitées (ADR) : 1kg

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP10

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33

Code-citerne (ADR) : SGAN

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V11

Danger n° (code Kemler) : 40

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Code EAC : 1Z

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 915

Quantités limitées (IMDG) : 1 kg

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|-----------|
| Quantités exceptées (IMDG) | : E2 |
| Instructions d'emballage (IMDG) | : P002 |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG) | : IBC08 |
| Dispositions spéciales GRV (IMDG) | : B21, B4 |
| Instructions pour citernes (IMDG) | : T3 |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP33 |
| N° FS (Feu) | : F-A |
| N° FS (Déversement) | : S-G |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : B |
| N° GSMU | : 133 |

- Transport aérien

| | |
|---|------------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E2 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Y441 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 5kg |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 445 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 15kg |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 448 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 50kg |
| Dispositions spéciales (IATA) | : A3, A803 |
| Code ERG (IATA) | : 3L |

- Transport par voie fluviale

| | |
|----------------------------------|--------|
| Code de classification (ADN) | : F1 |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 274 |
| Quantités limitées (ADN) | : 1 kg |
| Quantités exceptées (ADN) | : E2 |
| Équipement exigé (ADN) | : PP |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 1 |

- Transport ferroviaire

| | |
|--|---------------|
| Code de classification (RID) | : F1 |
| Dispositions spéciales (RID) | : 274 |
| Quantités exceptées (RID) | : E2 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P002, IBC08 |
| Dispositions spéciales d'emballage (RID) | : B4 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP10 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T3 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP33 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : SGAN |
| Catégorie de transport (RID) | : 2 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) | : W1 |
| Colis express (RID) | : CE10 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 40 |

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

HATU FOR SYNTHESIS n'est pas sur la liste Candidate REACH

HATU FOR SYNTHESIS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Flam. Sol. 1 | Matières solides inflammables, catégorie 1 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |

HATU FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|---|
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 |
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau |
| Xi | Irritant |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit